Représentation schématique du degré d´utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / îlOT					
surface d´emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l´îlot [ares]
surface du scellement du sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m2]
type de toiture		max.	min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,....R nombre d´étages en retrait
- +1,2,....C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,....S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l´acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d´inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- canalisation pour eaux mixtes existante
- terrain public devenant privé
- dalle bâtiment (à titre indicatif)
- construction existante

LOT 1		9.40 ares	
–	275	–	620
380	1-mi	1-u	1-u
I2 max 42° I2 max 15°- Ip	hc-7.30 hf-12.00	–	1C+II+1S

COUPE A - A

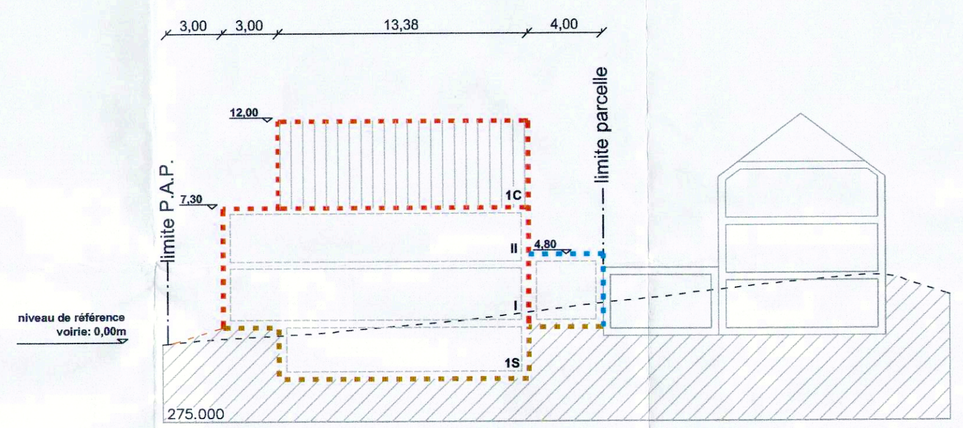

COUPE B - B

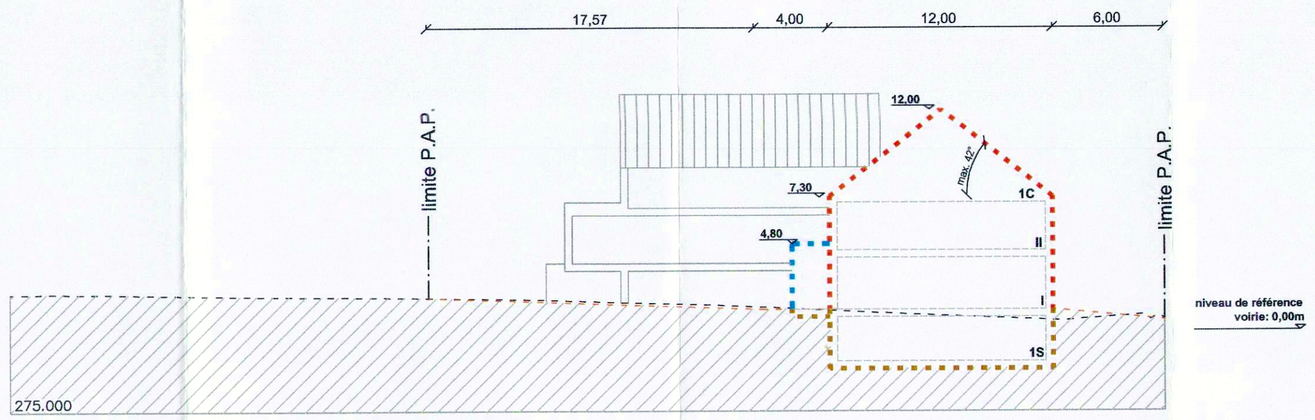

Niveau altimétrique de référence = 279.30 mètres

Réf.: N° 18494/1/MGC
Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du 20 décembre 2018
NS

Référence: 18494/1/MGC
Le présent document appartient à ma décision du: 23.05.2019
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Vu et approuvé
Ell, le 01 FEV. 2019
Le Conseil Communal.

N° CAD : Q:\ROUTE\151089 - P.A.P. 'Im Hock' à Ell\02 Plane - Plans\03 Projekt - Projet\dwg\151089-1-01e-Modification PAP.dwg

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION
e	FMO	07.11.2018	MUR	MODIFICATION HAUTEUR CORNICHE ET RDC
d	FMO	01.10.2018	MUR	MODIFICATION DU NIVEAU DE LA MAISON DU LOT 1
c	ERE	27.07.2018	MUR	MODIFICATION DU LOT 1
b	ERE	15.02.2017	MUR	MODIFICATION COUPE CC
a	ERE	07.02.2017	MUR	MODIFICATION SUIVANT AVIS DE LA CELLULE

M. OUVRAGE : Mr Marc Donven & Mme Stéphanie Clemen

Dessiné par: FMO Date : 20.08.2018 Signature :

PROJET : Modification du P.A.P. 'Im Hock' à Ell

Contrôlé par: TMO Date : 20.08.2018 Signature :

OBJET : PLAN D`AMENAGEMENT PARTICULIER

Responsable: MUR Date : 20.08.2018 Signature :

bEST INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Tel.: 349090 Fax: 349433
E-mail: route@best.lu

Echelle: 1/250

N° DU PLAN: 151089-1/01e